



Pour un plan de relance inclusif

Le Gouvernement va élaborer et mettre en œuvre dans les prochaines semaines le plan de relance qui est indispensable à notre pays pour sortir de la crise sanitaire, sociale et économique que nous vivons et qui risque hélas de produire des effets durables. Nos organisations souhaitent contribuer en apportant leur expertise de la lutte contre le chômage de longue durée et du développement économique solidaire, pour que ce plan puisse être le plus inclusif possible, comme elles l'ont fait au moment de l'élaboration du pacte ambition IAE.

Dans ce contexte de hausse historique du nombre de chômeurs et de reprise progressive d'activité, le secteur de l'IAE représente un levier pour l'accès et le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloigné, pour accompagner les besoins en recrutement des entreprises, la relocalisation d'activité et le développement des services à destination des plus précaires.

1. Maintenir le cap et accompagner l'IAE pour rester ambitieux

Les SIAE sont fortement impactées par la crise liée au COVID 19, comme l'ensemble des TPE-PME. Leur mission, articulant économique et social, en fait des acteurs essentiels du dynamisme des territoires, et de la lutte contre le chômage de longue durée. Il est donc nécessaire de les soutenir dans cette période, pour pouvoir s'appuyer sur leur expertise afin d'affronter la crise économique et sociale qui s'annonce.

Dans ce contexte, l'IAE ne cesse de démontrer sa capacité d'adaptation et d'innovation, notamment par son implication dans la production de gels ou de masques, au sein du projet Résilience notamment. Davantage adapté aux structures de taille à mettre en œuvre un cahier des charges contraignant, en lien avec les normes associées, les plus petites structures participent activement à cet effort, par la confection de masques alternatifs ou d'activités de conditionnement et de logistique pour leur distribution.

Les filières économiques en lien avec les besoins révélés par la crise, notamment l'agriculture et l'alimentation, fortement représentées dans l'IAE, ont développé et adapté leur activité, au bénéfice des plus précaires. Cette dynamique doit être soutenue, dans une logique de solidarité et d'investissement, et au regard de son impact social et territorial vertueux.

La capacité des SIAE à traverser cette crise et à reprendre une activité incluant situation de production ou de service, accompagnement socioprofessionnel et formation dépendra notamment de l'accompagnement de nos réseaux, et des dispositifs exceptionnels mis en œuvre par l'Etat et le Haut-Commissariat à l'Inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises.

Si l'objectif de maintenir la trajectoire de croissance du secteur est partagé, il ne doit pas négliger les impacts économiques et sociaux de cette crise, et doit se traduire par un renforcement des mesures du Pacte d'Ambition pour l'IAE mobilisant l'ensemble des acteurs du secteur aux côtés des SIAE, notamment les collectivités, les entreprises et les acteurs institutionnels. Le défi que représente cet objectif doit s'inscrire dans une logique d'impact territorial social, économique et environnemental, et réaffirmer le rôle de l'IAE dans la lutte contre le chômage de longue durée, en s'assurant d'un équilibre entre les différents modèles de structures inclusives et d'une qualité de mission d'insertion sociale et professionnelle déployée par celles-ci, conformément aux axes de la circulaire FIE 2020.

Nous vous adressons dans ce cadre plusieurs propositions et axes de travail à approfondir ensemble, permettant d'inclure pleinement les SIAE dans le plan de relance économique.

A court terme :

- Sécuriser les modèles économiques des SIAE

L'adaptation du dispositif d'activité partielle a permis à la plupart des structures contraintes de suspendre leur activité de garantir le paiement des salaires du mois de mars et de limiter l'impact de la crise sur des salariés déjà en situation de précarité. Certaines restent toutefois à ce jour dans l'attente du versement de l'allocation. Nous saluons l'accompagnement de la DGEFP et du Haut-commissariat dans la mise en œuvre et les ajustements de ce dispositif auprès des SIAE.

Si les mesures de délai de paiement des échéances sociales et fiscales ont été facilement utilisées et sont très appréciées par les structures, d'autres outils prévus pour les entreprises de droit commun ne sont pas toujours adaptés à l'ensemble des SIAE. Les conditions d'accès aux prêts bancaires notamment (PGE et BPI) ne permettent pas aux structures fragilisées temporairement d'en bénéficier. Les difficultés liées à un faible niveau de trésorerie perdurent au mois d'avril, et s'intensifient à la perspective du mois de juin (55% de nos adhérents¹), menaçant de nombreuses structures d'un risque de fermeture. Des solutions sont aujourd'hui travaillées entre l'ensemble des réseaux de l'IAE, la DGEFP et le Haut-Commissariat, tels le Fonds de Développement de l'Inclusion. Ce fonds permettra de compenser en partie les pertes liées au chiffre d'affaire des SIAE, de couvrir les surcoûts liés au maintien d'activité dans le contexte de respect des mesures de confinement et des gestes barrières, et d'accompagner la reprise d'activité. Nous saluons sa création et proposons qu'il s'inscrive dans le temps, et que ses modalités d'accès soient ajustées à la diversité des modèles économiques que recouvre l'IAE. Les structures que nous représentons, et particulièrement les Ateliers Chantiers d'Insertion, ont en effet un chiffre d'affaire limité, compte-tenu de leur objet social, et leur modèle économique s'équilibre avec les subventions publiques, garantes de cet impact social. Or, le maintien de ces subventions est à ce jour incertain, ainsi que leurs modalités de justification (risque perçu pour 66% de nos adhérents pour les subventions du FSE et des départements).

¹ Enquête « Impacts et besoins en lien avec la crise COVID19 » de la Fédération des acteurs de la solidarité – mars/avril 2020

- ⇒ Il est donc essentiel de sécuriser ces financements publics, dans un contexte de fragilité structurelle et dans la perspective d'une reprise économique et sociale.
- ⇒ La temporalité du FDI doit également permettre des ajustements pour pallier l'ensemble des pertes d'exploitation, sans se limiter au chiffre d'affaire, et garantir une enveloppe suffisante d'ici la fin de l'année, et courant 2021.
- ⇒ Nous souhaitons élaborer des mécanismes adaptés de garantie d'emprunt bancaire, d'avance de trésorerie ou d'investissement avec BPI France, France Active et les acteurs du financement à impact social, pour compenser le faible accès des SIAE au mécanisme de droit commun.

- Renforcer l'accompagnement des plus précaires

Les difficultés sociales rencontrées par les salariés en parcours d'insertion sont exacerbées par cette période de confinement : conditions précaires de logement, problématiques d'accès aux soins et à l'ensemble des démarches administratives, situations d'addiction, situations familiales difficiles, avec une augmentation des risques de violence, etc. Autant de situations accompagnées à distance, et qui nécessiteront un accompagnement renforcé en vue d'une reprise d'activité, prenant en compte les risques psychosociaux associés au cadre professionnel. Une attention particulière doit être portée aux femmes, premières victimes de la précarité, et dont les conditions du confinement ont impacté leur insertion professionnelle. Nos réseaux ont élaboré collectivement un guide pratique pour outiller les SIAE dans le maintien de cet accompagnement et l'anticipation de la reprise. Si ce travail a été essentiel, il ne suffira pas, d'autant plus que plusieurs des ressources mobilisées (les numéros gratuits d'écoute téléphonique par exemple) risquent de cesser à la fin du confinement, alors que les besoins resteront importants. Les coopérations entre acteurs de l'IAE, de la cohésion sociale et de la santé seront essentielles pour permettre cet accompagnement global renforcé.

- ⇒ Nous proposons en conséquence de soutenir les projets d'accompagnement renforcé, par la création d'un fonds cofinancé par les Agences Régionales de Santé et la Direction Générale de la Cohésion Sociale.
- ⇒ Soutenir spécifiquement les SIAE à fort impact social, dans leur mission d'accompagnement renforcé.
- ⇒ Faciliter l'allongement des durées de parcours lorsque cela est nécessaire et faire confiance à l'expertise des SIAE
- ⇒ Des expériences d'accompagnement global renforcé de personnes à la rue via l'IAE existent et sont développées avec notamment les programmes Convergence, Premières Heures et TAPAJ. Ces programmes devront faire l'objet d'un développement pour pouvoir répondre à des besoins croissants d'intervention renforcée, notamment sur la santé et les problématiques d'errance et d'addiction.

- Garantir un accès à l'accompagnement et à la formation à distance pour tous les salariés

Maintenir un lien avec les salariés est une priorité pour les SIAE, et un accompagnement a été adapté à distance, par les salariés permanents en activité. Les difficultés inhérentes à cette période de confinement exacerbent les inégalités sociales, notamment en matière d'accès aux équipements

numériques. Même si l'utilisation des smartphones s'est généralisée, elle ne permet pas un accès satisfaisant aux formations en ligne, ni à des échanges collectifs de qualité.

Parmi l'ensemble des salariés des SIAE interrogées, 76% des salariés en parcours d'insertion et 36% des salariés permanents ne disposent pas d'équipement informatique adapté aux formations à distance.

L'accès et la maîtrise des outils informatiques est également un prérequis pour rendre compte des actions d'accompagnement réalisées à distance, notamment dans le cadre des subventions dédiées à ce volet. Nous proposons donc :

- ⇒ **De garantir un accès à un équipement informatique pour tous les salariés des SIAE, indispensable à un accompagnement socioprofessionnel de qualité et à un accès équitable aux formations à distance, en mobilisant des crédits Etat (en lien avec le secrétariat d'Etat au numérique ou via le FDI), les collectivités territoriales et notamment le conseil régional ou encore des partenariats privés.**
- ⇒ **D'adapter les justificatifs des actions d'accompagnement à distance en garantissant une équité dans les modalités de reporting.**
 - Nos réseaux (Fédération des acteurs de la solidarité, Coorace et Emmaüs France) travaillent à un outil spécifique

A moyen et long terme :

- Accompagner la reprise d'activité

Pour mener à bien une reprise progressive d'activité, toutes les entreprises et associations employeuses vont faire face à des enjeux d'accompagnement et de gestion des ressources humaines inédits, afin de gérer la reprise tout en respectant les besoins sanitaires, le rythme de réouverture des écoles, crèches, transports en commun, et un cadre légal ayant fortement évolué ces dernières semaines, voire en adaptant leur activité de production pour anticiper de futures nouvelles périodes de confinement ; cela mobilisera l'ensemble des équipes et requerra des compétences renforcées. Les SIAE, dont le cœur de métier est l'accompagnement vers et dans l'emploi, sont d'ores et déjà parties prenantes de cette reprise, en maintenant une dynamique d'insertion professionnelle, à la fois auprès des salariés en insertion et auprès des entreprises partenaires, elles-mêmes impactées par cette crise et partageant les mêmes enjeux RH. Dans ce contexte, l'appui RH des SIAE aux entreprises, valorisé dans le cadre des démarches SEVE emploi et Vita AIR, est renforcé en vue notamment de besoins en recrutement liés à une reprise d'activité. Parallèlement, les structures se heurtent à des difficultés croissantes de financement de la formation professionnelle, dont la mobilisation est essentielle dans un contexte de reprise économique. Elles sont également souvent trop petites pour être dotées des fonctions supports essentielles à ces adaptations inédites de la gestion des ressources humaines et de l'activité de production. Nous proposons donc :

- ⇒ **De rendre prioritaire et accessibles les formations des permanents dans le cadre du PIC IAE, de mobiliser les Conseils régionaux pour financer la formation des salariés permanents de l'IAE et d'ouvrir le plan de développement des compétences aux SIAE de plus de 50 ETP.**

- ⇒ De renforcer l'offre d'accompagnement RH pour les TPE-PME et les SIAE afin de les aider à organiser leur reprise d'activité, en développant les dispositifs d'accompagnement et en favorisant les partenariats entre SIAE et entreprises (via la mobilisation des branches professionnelles ou l'incitation au mécénat de compétences par exemple).
- ⇒ De s'appuyer sur la capacité de l'IAE, telle que développée par Sève Emploi ou Vita AIR, à aider les entreprises à recruter et intégrer de nouveaux collaborateurs, pour exploiter, voire même révéler toute opportunité d'emploi, précieuse dans cette période.
- ⇒ Fluidifier les embauches en SIAE, accélérer la suppression de l'agrément, former les acteurs de l'emploi à l'IAE.

- Soutenir l'IAE dans le cadre des achats publics et des politiques territoriales

Le Pacte d'Ambition pour l'IAE affirme la nécessité de développer les achats responsables, et d'accélérer le déploiement des clauses sociales dans la commande publique et les achats privés. La reprise d'activité, et des marchés publics, doit être une opportunité pour rendre cette mesure effective, tant les SIAE risquent de souffrir, comme toutes les entreprises, d'une diminution de demande et donc auront besoin d'activités. Au-delà des achats publics, le plan de relance économique doit inclure l'IAE comme véritable levier de développement de l'économie sociale et solidaire, et l'associer aux enjeux de développement de filières créatrices d'emploi et à fort impact social et économique et de relocalisation d'activité. Nous proposons donc de :

- ⇒ Flécher les aides d'Etat de sortie de crise vers les entreprises favorisant les partenariats avec les acteurs de l'IAE et de l'ESS, respectueuses de l'environnement, œuvrant pour l'inclusion ou la lutte contre le réchauffement climatique ou prenant des engagements inclusifs ou environnementaux
- ⇒ Systématiser les clauses sociales dans les achats publics et faire du recours à l'IAE un atout dans les réponses aux marchés clausés
 - promouvoir l'IAE auprès des acheteurs publics, en associant les facilitateurs, les collectivités, les réseaux de l'IAE et le Haut-Commissariat
 - développer les « clauses de parcours d'insertion » prévues dans le Pacte d'Ambition pour l'IAE, de manière à distinguer la prestation rendue par les SIAE
- ⇒ Contractualiser avec les Régions pour l'inscription des SIAE dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- ⇒ Soutenir les porteurs de projet IAE et ESS inscrits dans une logique de filière à fort impact territorial et permettre la relocalisation d'activité
- ⇒ Créer un groupe de travail dédié, à l'échelle nationale et locale, sur les enjeux de coopération territoriale pour favoriser une dynamique économique

2. Donner les moyens aux territoires de créer des emplois

Nous pensons qu'il est essentiel de prévoir des mesures massives d'aide à la création et à la solvabilisation d'emplois à destination des personnes au chômage de longue durée ou en risque de chômage de longue durée en priorisant les besoins sociaux et écologiques des territoires.

- ⇒ L'adoption rapide d'une seconde loi d'expérimentation de Territoires Zéro Chômeurs de Longue durée, conformément aux propositions formulées par l'association Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée.
- ⇒ A minima le triplement des parcours emploi compétences, pour les porter à 300 000 par an, en renforçant par ailleurs le montant d'aide attribué par l'Etat aux employeurs non marchands. Une partie de ces parcours emploi compétences pourrait être fléchée, dans une optique de prévention, vers des chômeurs de courte durée mais exposés à un risque de chômage de longue durée au vu de leur niveau de qualification, de leur âge ou de leur expérience professionnelle modeste.

3. Repenser la réforme de l'assurance chômage

La réforme de l'assurance chômage avait été jugée par beaucoup comme très négative pour les personnes les plus précaires, qui voyaient leur accès à l'indemnisation comme le montant de leur indemnisation significativement réduits. D'après les prévisions de l'Unedic, plus du quart des 2,6 millions de personnes qui auraient ouverts des droits à indemnisation avec les règles anciennes allaient être touchés (200 000 n'ouvriront plus de droits, 210 000 ouvriront des droits plus tardivement et 300 000 auront des droits plus courts) et 37 % des allocataires être affectés par des baisses d'indemnités, parfois très lourdement.

Cette réalité projetée et déjà vécue va concerner demain un nombre beaucoup plus important de personnes, victimes de la crise économique. Eviter une chute de revenus brutale et durable de ces personnes doit être une priorité absolue ; à défaut, elles seraient plongées dans une grande pauvreté et une exclusion dont nous savons à quel point il est difficile de sortir et dont la crise actuelle nous rappelle la violence extrême.

Nous demandons en conséquence que la réforme soit annulée et qu'une concertation entre partenaires sociaux, associant des représentants de personnes en situation de pauvreté et des associations se tienne, pour définir le cap d'un nouveau régime d'assurance chômage, qui devra protéger les personnes privées d'emploi de la pauvreté et prévoir des actions ambitieuses d'accompagnement et de formation.

Louis Gallois
Président de la Fédération
des acteurs de la solidarité



Jean Burneleau
Président du COORACE



Hubert Trapet
Président d'Emmaüs France

